



Service régional et départemental  
de la communication interministérielle

Rouen, le 12 novembre 2018

## Compétence GEMAPI

### Lancement de l'étude de gouvernance sur l'axe Seine aval normand

Les dégâts provoqués par les inondations de la Seine début 2018 confirment que les phénomènes météorologiques impactent fortement nos territoires et appellent une organisation appropriée, permettant d'articuler la nouvelle compétence des EPCI-FP avec celles des structures historiquement impliquées : syndicats de bassin versant, départements, des établissements publics de l'État (Voies navigables de France, Grands ports maritimes de Rouen et du Havre)

Les évolutions législatives récentes, notamment la loi du 30 décembre 2017 relative à l'exercice des compétences des collectivités territoriales dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations, sont venues compléter les dispositions contenues dans la loi du 27 janvier 2014 relative à la modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles qui a créé une compétence nouvelle, relative à la gestion des milieux aquatiques et protection contre les inondations. Ces évolutions facilitent la mise en œuvre d'une gestion globale à une échelle pertinente.

C'est ainsi que Fabienne BUCCIO, Préfète de la région Normandie, Préfète de la Seine Maritime, a réuni, le 28 mars 2018, l'ensemble des élus des collectivités de la Seine-Maritime et de l'Eure bordant la Seine afin d'impulser une gestion globale à l'échelle axe Seine aval normand.

Lors de cette réunion, Pascal MARTIN, Président du Département de Seine-Maritime et Pascal LEHONGRE, Président du Département de l'Eure ont confirmé leur engagement de porter une étude permettant de définir les conditions d'une gouvernance coordonnée à l'échelle de l'axe Seine aval normand. Ils se sont engagés à conduire cette étude en étroite collaboration avec l'État, en y associant l'ensemble des structures intercommunales existantes sur cet axe, EPCI, syndicats de bassins versants et établissements publics de l'État (Voies navigables de France, Grands ports maritimes de Rouen et du Havre).

Le 12 novembre, Fabienne BUCCIO, la Préfète de la région Normandie, Pascal MARTIN, Président du Conseil Départemental de la Seine-Maritime, et Pascal LEHONGRE, Président du Conseil départemental de l'Eure, ont convié l'ensemble de ces acteurs à une réunion de lancement de cette étude.

La méthodologie de cette étude associant l'ensemble des partenaires concernés, ainsi que son calendrier, ont été consolidés.

L'état des lieux et le diagnostic seront donc présentés début 2019 à l'ensemble des élus des collectivités de la Seine-Maritime et de l'Eure bordant la Seine. Les propositions d'organisation et de mise en œuvre de la gouvernance sont attendues pour l'été 2019.

**SRDCI**

tél. 02 32 76 50 14 \_ 7, place de la Madeleine – 76036 ROUEN Cedex  
[www.seine-maritime.gouv.fr](http://www.seine-maritime.gouv.fr) et [www.normandie.gouv.fr](http://www.normandie.gouv.fr), Twitter : @prefet76  
courriel : [pref-communication@seine-maritime.gouv.fr](mailto:pref-communication@seine-maritime.gouv.fr)